

RAPPORT

du Gouvernement sur la législature
2011-2015

LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

AU

PARLEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Monsieur le Président du Parlement,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a l'honneur d'adresser au Parlement, conformément à l'article 92 de la Constitution, son rapport sur la législature 2011-2015.

Delémont, le 3 novembre 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Michel Thentz
Président



Jean-Christophe Kübler
Chancelier d'État

Table des matières

Introduction	4
Conditions-cadres.....	5
Faits marquants	8
Bilan des projets de législation.....	12
1. Réseaux et visibilité	12
2. Fiscalité et pouvoir d'achat	16
3. Nature et santé	19
4. Economie et formation.....	23
Autres projets.....	28
Conclusion	32

Introduction

La législature qui s'achève est la première de cinq ans pour le canton du Jura. Les autorités avaient soumis au vote populaire le passage de quatre à cinq ans de législature afin de leur permettre de disposer de davantage de temps, hors des périodes électorales, pour déployer leur action politique. Le Gouvernement tire un bilan positif de ce changement : celui-ci répond à un besoin et confirme les motifs invoqués à son appui. Toutefois, l'action politique à long terme dépend aussi d'éléments, en particulier financiers, ainsi que de décisions fédérales, qui ne surviennent qu'à court et moyen terme. Ces contingences notamment ont influencé la mise en œuvre du programme de législature.

La législature s'est inscrite dans une conjoncture économique dynamique et favorable au développement du canton du Jura. Le Gouvernement en a bénéficié pour conduire une politique permettant de placer le canton au centre de l'action.

Il a axé ses projets en particulier sur le développement des réseaux institutionnels cantonaux, nationaux et internationaux, ainsi que sur l'amélioration de la visibilité du canton du Jura à ces échelons. Il a également développé ses réseaux informatiques et de communication virtuelle.

La recherche de collaborations avec les régions voisines s'est intensifiée, notamment dans les domaines économique, touristique, hospitalier et culturel. La présence accrue sur la scène fédérale s'est, entre autres effets positifs, concrétisée par l'accession d'un Jurassien à la présidence du Conseil des Etats, ainsi que par la décision d'installer à Delémont la future division Alcool et tabac de l'Administration fédérale des douanes. Plus largement, le canton du Jura a systématisé la veille, le suivi et le traitement des affaires fédérales, renforçant ainsi son engagement sur la scène politique nationale. Cela se traduit, par exemple, par l'organisation depuis 2012 à Berne d'une rencontre annuelle permettant le développement d'un réseau jurassien d'influence au sein de l'administration fédérale.

Les infrastructures de transport se sont fortement développées. L'accessibilité du canton s'est améliorée avec l'arrivée du TGV aux portes de l'Ajoie, avec le lancement des travaux de remise en service de la ligne ferroviaire Delle-Belfort en septembre 2015 et avec l'achèvement de l'A16 dont les derniers tronçons seront inaugurés en 2016. Cette évolution a contribué au dynamisme de la région qui s'est traduit par une augmentation du parc immobilier et par l'installation de grandes entreprises.

Le Gouvernement regrette cependant que les finances cantonales n'aient pas reflété durant la législature l'excellente conjoncture économique qui l'a caractérisée, ce qui l'a contraint à consacrer une part de son action à leur assainissement. La détérioration des finances cantonales a eu pour conséquence importante de devoir renoncer aux principales mesures de baisses fiscales annoncées au début de la législature. Le Gouvernement a lancé le programme d'économies Opti-ma, notamment afin d'anticiper les évolutions négatives attendues pour le canton du Jura au niveau fédéral et ainsi de compenser celles-ci.

La votation du 24 novembre 2013 a constitué une étape marquante en vue du règlement de la Question jurassienne et un fait démocratique et politique notable de la législature. Au vu du résultat négatif enregistré dans le Jura bernois, le Gouvernement a pris acte avec regret que la perspective de créer un nouveau canton est abandonnée. Il poursuit sa politique d'ouverture et son engagement envers les communes qui ont demandé à se déterminer sur leur appartenance cantonale.

Conditions-cadres

A titre liminaire, le Gouvernement souligne que l'ensemble du rapport se fonde sur les données disponibles le 3 novembre 2015, date de l'adoption de celui-ci. La réserve vaut particulièrement pour les éléments relatifs aux projets qui sont en cours, notamment ceux dont le Parlement traite actuellement, ainsi que pour plusieurs données chiffrées.

La législature s'est inscrite dans un contexte politique, économique et financier que les tendances suivantes ont marqué.

Démographie

La population jurassienne a poursuivi sa croissance durant la législature pour atteindre 72'410 habitants¹ à fin 2014, soit une hausse de près de 2'300 personnes en cinq ans (+3,28%). Cet accroissement est essentiellement dû au solde migratoire positif (plus d'arrivées que de départs), même si l'on constate avec satisfaction que le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est à nouveau positif depuis 2011. L'augmentation de la population est toutefois inégale sur le territoire cantonal. Durant l'année 2014, les Franches-Montagnes et le district de Delémont ont un accroissement proche de la moyenne suisse, tandis que celui de Porrentruy enregistre un gain plus faible.

L'agglomération delémontaine bénéficie d'un dynamisme certain : l'accroissement de sa démographie en 2014 était supérieur à la moyenne nationale. Ces données satisfaisantes ne doivent cependant pas cacher que l'accroissement global de la population du canton reste en dessous de la moyenne suisse. Sur la période 2009-2014, la population suisse a crû de 5,8%, tandis que celle du canton du Jura n'augmentait que de 3,28%. Avec un taux de croissance identique à celui de la Suisse, le Jura aurait approché la barre des 75'000 habitants. La politique volontariste visant à améliorer l'attractivité du canton s'est traduite par l'arrivée de nouveaux habitants. Les résultats sont encourageants mais le maintien des efforts s'avère nécessaire pour faire face au vieillissement de la population et à l'exode de jeunes actifs.

Economie

La législature a été marquée par une reprise économique qui a succédé à la crise des marchés financiers déclenchée fin 2008. Le marché de l'emploi s'est amélioré puisque le taux de chômage est resté proche de 4% durant toute la législature. Le secteur secondaire, qui reste important dans le canton en comparaison nationale, est reparti à la hausse en 2011 après avoir perdu près de 850 emplois durant la crise. Le secteur tertiaire, lui, a mieux résisté avec le maintien de sa croissance, quoique ralentie. La demande de main d'œuvre dans l'industrie, soutenue notamment par la forte croissance du secteur horloger, s'est traduite par une augmentation significative du nombre de travailleurs frontaliers. En effet, celui-ci est passé de 5'431 en 2010 à plus de 7'000 en 2014 dans le cadre de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Il faut encore mentionner un accroissement du nombre de pendulaires jurassiens qui vont travailler dans un autre canton. Ceux-ci étaient 4'065 en 2000 et 5'274 en 2012 (+ 30%). La population active jurassienne augmente mais vieillit également. Entre 2000 et 2010, elle a passé de 34'174 à 35'672 personnes (+ 4,4%). Tandis que la tranche

¹ Dans ce document, les termes désignant les personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

des 15-29 ans est restée relativement stable, celle des 30-49 ans a diminué (- 4,9%) et celle des plus de 50 ans augmenté (+ 27%).

Les perspectives économiques sont incertaines, car deux facteurs d'importance pèsent depuis 2014 sur l'évolution à moyen terme. L'adoption de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse », le 9 février 2014, et l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro, le 15 janvier 2015, ont péjoré les conditions-cadres de l'économie. De par sa vocation exportatrice, l'industrie jurassienne est directement touchée. Compte tenu de ces répercussions, il est essentiel que les cantons, celui du Jura en particulier, soient associés étroitement à la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse ».

Globalement, depuis 2011, l'économie jurassienne est marquée par un fort développement du domaine de l'horlogerie avec la construction de grandes unités de production des leaders du marché horloger aboutissant à la création de centaines de nouveaux emplois. Le volume de développement de ce secteur est tel que le processus de diversification de l'économie jurassienne n'est pas pleinement mis en évidence. Quand bien même, parallèlement au secteur central de l'horlogerie et des microtechniques, émergent progressivement de nouvelles activités de pointe dans les domaines de l'informatique, des technologies médicales (medtech) et des éco-technologies (cleantech).

Observée sous l'angle du produit intérieur brut (PIB), l'économie jurassienne a connu une croissance régulière au cours de la législature. Après avoir occupé le troisième rang en 2011 (+ 4.3%) et le quatrième en 2012 (+ 2.5%), le Jura s'est hissé en 2013 au premier rang des cantons ayant enregistré la plus forte croissance de leur PIB (+ 3.8%). Selon les premières estimations, la croissance jurassienne est restée supérieure à la moyenne suisse en 2014, le Jura enregistrant la meilleure progression des cantons romands.

Le sixième programme de développement économique, ainsi que des initiatives telles que le nouveau schéma directeur des systèmes d'information ou le projet du parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest, constituent sans aucun doute des impulsions déterminantes dans l'émergence de nouveaux secteurs économiques pour le canton. Si l'on se place dans une perspective structurelle, la dernière législature a assurément contribué à créer les conditions favorables à un démarrage solide du processus de diversification qui demeure le défi principal de l'économie jurassienne.

Finances cantonales

Les investissements réalisés sur le territoire jurassien depuis 2011 représentent une moyenne annuelle de 166 millions de francs. Les montants nets à charge de l'Etat représentent 40 millions de francs par année et s'inscrivent ainsi dans les efforts observés depuis 2007. L'Etat a pu, entre 2011 et 2014, financer lui-même près de 88.6% de ses investissements.

La nouvelle loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura a permis de respecter au 1^{er} janvier 2014 les exigences fédérales en matière de prévoyance professionnelle. Les employeurs ont participé au financement de l'assainissement, dont l'Etat à hauteur de 42 millions de francs. Sans cette opération, la dette de l'Etat aurait pu être réduite en 2014. La progression des recettes fiscales conjuguée à la stagnation des montants perçus au titre de la péréquation financière a permis de limiter quelque peu la dépendance financière à l'égard de la Confédération.

La détérioration des finances cantonales a conduit le Gouvernement à renoncer à plusieurs baisses fiscales initialement prévues dans le programme de législature. Le Gouvernement a toutefois adopté une série de mesures telles que décrites en page 17 et suivante. Dans l'optique d'anticiper les difficultés plutôt que de les subir, le Parlement et le Gouvernement ont

défini, avec l'appui d'une table ronde réunissant les principaux partis politiques, les mesures nécessaires pour libérer progressivement 35 millions de francs par année. Ce programme d'économies dénommé Opti-ma vise à absorber financièrement d'importantes modifications législatives fédérales en cours (réforme de l'imposition des entreprises III, péréquation financière), des projets en matière d'investissement et l'augmentation du nombre de prestations ou de bénéficiaires de prestations dans le domaine social, des assurances sociales et de la santé. Cette anticipation était opportune, d'autant plus que les informations récentes laissent entrevoir des perspectives financières encore plus défavorables, ce qu'illustre notamment le budget 2016.

Politique fédérale et internationale

La politique fédérale influence directement les politiques cantonales. A titre d'exemple, la Confédération et les cantons accomplissent parfois des tâches communes dont le financement comporte des risques pour les seconds : des mesures d'économie décidées par l'Etat fédéral peuvent se traduire par des reports de charges sur les cantons. Contraints d'appliquer le droit fédéral, les cantons ont à gérer les effets des décisions arrêtées par la Confédération. Le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) est l'exemple d'un nouvel enchevêtrement qui pèsera fortement sur le budget du canton du Jura, alors que ce dernier ne profitera pas directement de ses effets.

La politique fédérale se caractérise également par des pressions centralisatrices. Une tendance à limiter l'autonomie et les compétences des cantons est régulièrement observée, ce qui menace l'avenir du fédéralisme. Des propositions visant à centraliser des compétences au niveau de la Confédération sont déposées, alors que la nécessité de procéder à de tels changements n'est pas avérée; le projet de créer une loi fédérale réglant les heures d'ouverture des magasins en est un exemple. La multiplication des initiatives populaires fédérales est un élément non négligeable de cette centralisation. Une autre tendance à la centralisation, qui consiste à concentrer la grande partie des investissements dans les métropoles et les agglomérations, est également constatée.

Des signaux laissent à penser que la solidarité confédérale s'affaiblit, ce qui représente une menace pour la cohésion et l'équilibre du pays. La volonté des cantons qui contribuent à la péréquation financière fédérale de réduire le montant de leurs versements, alors que les chiffres montrent que les disparités se creusent toujours davantage entre les cantons forts et les cantons faibles, suscite de l'incompréhension. Dans un pays où tous les cantons, quels que soient leurs ressources propres, ont l'obligation d'accomplir les tâches imposées par l'Etat fédéral, des mécanismes de redistribution tels que la péréquation financière sont essentiels. Par ailleurs, toujours en termes de solidarité confédérale, se pose avec acuité la question du plurilinguisme et du respect des minorités linguistiques. Ceux-ci sont mis à mal en particulier par certaines décisions cantonales contredisant l'enseignement prioritaire d'une deuxième langue nationale ou par la sous-représentation des minorités linguistiques dans l'administration fédérale.

La politique fédérale est elle-même influencée par le contexte international. Durant cette législature marquée par la crise financière qui a touché plusieurs Etats, la Suisse a eu à faire face à de fortes pressions visant son secret bancaire et sa fiscalité des entreprises, ce qui l'a conduite à mener des réformes de grande ampleur dont les effets se mesureront dans les cantons. La réforme de l'imposition des entreprises III, dont les contours ont été dessinés au cours de la législature, représente l'un des défis financiers majeurs que les cantons auront à relever ces prochaines années. Par ailleurs, la problématique mondiale de l'asile joue un rôle crucial sur les politiques nationales et touche également le canton du Jura.

Faits marquants

Parmi les nombreux projets menés au cours de la législature, le Gouvernement souhaite en premier lieu mettre en évidence des faits marquants qui ont amplement contribué au développement, à la visibilité et à la modernisation de l'Etat jurassien.

Campus de formation tertiaire

La construction d'un campus de formation tertiaire, dénommé Strate J, constitue l'une des réalisations les plus emblématiques du programme de législature, de par l'investissement consenti (près de 60 millions de francs) et le rayonnement attendu. Mis en œuvre par une société immobilière créée par le canton du Jura et financé par la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, Strate J offrira, sur le site de la gare à Delémont, un cadre attractif pour renforcer les filières de formation existant au niveau tertiaire dans le Jura, grâce au regroupement des sites jurassiens de la Haute Ecole-Arc et de la Haute Ecole pédagogique BEJUNE et du siège administratif de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale. Un niveau supplémentaire permet d'envisager l'accueil d'autres entités. Les travaux ont débuté en juillet 2014 et Strate J ouvrira ses portes à la rentrée 2016, avec plus de 500 utilisateurs.

Innovation et diversification économiques

Le canton du Jura et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne entendent orienter davantage leurs activités de promotion économique dans le domaine de l'innovation. Ils ont décidé de viser une fusion des organisations I-net Innovation networks, BaselArea et China Business Platform en une nouvelle structure commune en 2016. Celle-ci sera soutenue financièrement par la Confédération grâce à la mise en place d'un système d'innovation régional (RIS) dans le cadre de la loi sur la politique régionale. Les trois cantons espèrent ainsi accroître l'impact et l'efficacité de leurs actions. La nouvelle organisation travaillera en étroite collaboration avec le parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest. La Confédération a lancé une procédure de sélection visant à déterminer quels seront les sites secondaires du futur parc suisse d'innovation, dont les sites principaux se trouveront à proximité des deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne. Le projet soumis par les cantons du Jura, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne a été retenu en priorité par le Conseil fédéral, avec celui proposé par le canton d'Argovie. Le parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest aura son siège principal à Allschwill et disposera d'une antenne sur le site d'innodel à Delémont, spécialisée dans les technologies médicales. Ce renforcement des structures communes avec le pôle technologique bâlois permettra d'enrichir le tissu économique jurassien, tant dans des projets innovants à haute valeur ajoutée que dans des projets de diversification.

Droits politiques des étrangers

L'élargissement de l'éligibilité des électeurs étrangers a été accepté par le peuple le 28 septembre 2014. Les étrangers domiciliés depuis dix ans en Suisse et un an dans le Jura peuvent désormais être élus dans les législatifs communaux, ainsi qu'à la fonction de conseiller communal. Les fonctions de maire et de président des assemblées ne leur sont toutefois pas accessibles. Par le passé, le peuple avait refusé cet élargissement à deux reprises.

Centre régional d'expression des arts de la scène (CREA)

Le projet de Centre régional d'expression des arts de la scène (CREA) a connu une avancée significative durant la législature. Cette infrastructure culturelle cantonale sera dédiée à l'accueil, à la diffusion, à la création de spectacles dans le domaine des arts de la scène, à la formation et à la médiation culturelle. Le Gouvernement a déterminé en 2013 les modalités de collaboration avec la commune de Delémont et deux partenaires privés dans le cadre d'un contrat de partenariat. La réalisation en 2014 d'un concours d'architecture a permis de déterminer sur le site du Ticle à Delémont un programme de construction d'un projet immobilier multifonctionnel (théâtre, commerces et logement). Il est prévu de confier à une fondation le suivi de la construction du théâtre et sa gouvernance en étroite collaboration avec les centres culturels régionaux du canton. Le Parlement est saisi du projet.

Division Alcool et tabac de l'Administration fédérale des douanes

En 2012, le Gouvernement a proposé au Conseil fédéral d'installer à Delémont la nouvelle division Alcool et tabac qui sera créée au sein de l'Administration fédérale des douanes. La division, qui remplacera l'actuelle Régie fédérale des alcools, comptera une cinquantaine d'emplois. Le Département fédéral des finances a communiqué sa décision, positive, le 24 novembre 2014 : la nouvelle unité administrative s'installera à Delémont, probablement en 2017. Le Gouvernement a pu compter dans ce dossier sur le soutien de la députation jurassienne aux Chambres fédérales, avec laquelle il a intensifié ses échanges au cours de la législature.

Infrastructures de transport

La situation du canton du Jura s'est améliorée en matière de transports. L'adoption, en 2015, de la conception cantonale des transports publics visant l'instauration d'un RER Jura a apporté la cohérence nécessaire au déploiement de l'offre et à la défense des intérêts du Jura dans le cadre des grands projets nationaux ou encore des conférences régionales.

L'aérodrome de Bressaucourt est en fonction. La ligne ferroviaire à grande vitesse Rhin-Rhône est en service depuis fin 2011. Les réseaux relationnels créés avec les acteurs politiques et économiques de la région ont été et demeurent précieux en vue de la réouverture de la ligne Delle-Belfort qui offrira à la Suisse une nouvelle connexion au réseau français de train à grande vitesse. Le lancement du chantier a eu lieu en septembre 2015. L'incertitude a prédominé durant toute la législature quant au positionnement futur de la ligne ferroviaire Bâle-Delémont-Bienne-Léman, cela malgré un important engagement des autorités cantonales. Un accord sera finalisé prochainement entre les CFF et l'Office fédéral des transports, d'une part, et les cantons du Jura et de Bâle-Campagne, d'autre part, afin de consolider la position du nœud ferroviaire de Delémont sur cet axe et de rétablir la qualité des liaisons durant et après les grands travaux en gare de Lausanne (projet Léman 2030). Le doublement de la voie à la hauteur de Grellingen, en faveur duquel le Gouvernement s'est engagé en soumettant un message au Parlement, fera partie de cet accord. Enfin, il a été obtenu des CFF et de la Confédération des investissements importants sur le réseau ferroviaire régional, en particulier à Bassecourt. La gare routière de Delémont sera en service dès décembre 2015 et constitue l'ouvrage phare de la première phase du projet d'agglomération.

Les axes autoroutiers (A16) et routiers structurant (H18) sont en voie d'achèvement dans les temps. L'ouverture, en 2013, du tronçon Porrentruy-Bure de l'A16 consacre la connexion du Jura aux réseaux français et européen. L'amélioration de la route Delémont-Bâle a connu un coup d'arrêt à la suite du refus de la hausse du prix de la vignette autoroutière. Le Gouvernement s'investit pour l'intégration de ce tronçon au réseau des routes nationales.

Politique environnementale et énergétique

Le Gouvernement a présenté la conception cantonale de l'énergie (CCE), en y retenant une transition énergétique excluant l'énergie nucléaire. La CCE définit les objectifs pour 2035, à savoir atteindre un taux d'autonomie énergétique de 65% pour l'électricité et de 60% pour la chaleur, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle détaille un premier plan de mesures pour les années 2015 à 2021, dont la première étape vise notamment à consolider les aspects économiques et financiers.

En outre, le Gouvernement a axé son action sur la protection de la nature et de l'environnement. Pour retenir un exemple avant de le développer ci-après, il met en évidence la protection des eaux du Doubs qui s'est exprimée au travers de nombreuses mesures, dont le « plan d'action Doubs » adopté conjointement en 2014 par la France et la Suisse.

Politique hospitalière cantonale et intercantonale

En juin 2014, une déclaration d'intention a été signée avec le canton de Neuchâtel concernant la santé publique en général et l'organisation hospitalière en particulier. Le renforcement des collaborations dans le domaine de la santé s'est concrétisé par la mise sur pied d'une équipe mobile en soins palliatifs, le lancement d'un projet de stratégie intercantonale en soins palliatifs, les travaux préparatoires à la mise en œuvre du dépistage systématique du cancer du côlon et l'instauration d'un registre des tumeurs commun.

Dans le domaine hospitalier non universitaire, des synergies entre l'Hôpital du Jura et l'Hôpital neuchâtelois devraient être développées à l'avenir. Dans le domaine universitaire, dès 2014, des discussions ont été engagées avec l'Hôpital universitaire de Bâle et le Département de la santé du canton de Bâle-Ville. Un renforcement des collaborations allant dans le sens d'une offre de soins entre l'Hôpital du Jura et l'Hôpital universitaire de Bâle devrait se concrétiser dès 2016.

Le Gouvernement a accompagné l'Hôpital du Jura dans son organisation et ses activités, en respectant les compétences de cet établissement autonome. Celui-ci évalue l'opportunité et la pertinence de construire un nouveau site hospitalier de soins aigus, qui pourrait également accueillir la psychiatrie jurassienne, en remplacement du site actuel de Delémont. Il poursuit le renforcement des missions attribuées à chacun de ses sites. Le site de Porrentruy s'est vu renforcé dans sa mission avec l'inauguration en 2013 du centre de rééducation. En 2015, l'Hôpital du Jura a inauguré un nouveau bloc opératoire – désormais unique à l'échelle de l'établissement – sur son site de Delémont, dont la vocation principale est les soins aigus. Le site de Saignelégier, quant à lui, voit ses missions renforcées dans le domaine gériatrique.

Modernisation des structures de l'Etat

Une modernisation des structures publiques et parapubliques a été engagée lors de la présente législature. Elle vise à rendre ces structures davantage au service des citoyens et des entreprises, à développer l'accès à des guichets uniques et à un guichet virtuel sécurisé ou encore à dématérialiser certaines prestations qui peuvent être fournies plus aisément en ligne (par exemple, dans les domaines fiscal et sanitaire).

La concentration d'unités administratives de l'Etat est un autre exemple. Tel est le cas de la réforme des services du Département de l'environnement et de l'équipement, avec en particulier la concentration des activités au sein du Service du développement territorial et du Service des infrastructures. Dans le même sens, la nouvelle organisation du Département de l'économie consiste en la fusion du Service de l'économie avec le Service des arts et métiers et du travail en un nouveau Service de l'économie et de l'emploi. Cette nouvelle organisation

offre un guichet unique aux citoyens, aux entreprises et aux investisseurs, clarifie et améliore la visibilité des institutions et renforce les acteurs principaux du développement économique jurassien que sont la Promotion économique et Creapole.

Question jurassienne

La législature a donné lieu à une étape significative dans le règlement de la Question jurassienne depuis 1979. Après six mois de négociations, les gouvernements des cantons de Berne et du Jura ont exprimé le 20 février 2012, dans une déclaration commune, la volonté d'organiser une consultation populaire relative à l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Le scrutin du 24 novembre 2013 dans le Jura bernois et dans le canton du Jura n'a malheureusement pas permis d'engager un processus tendant à la création d'une nouvelle entité cantonale regroupant les deux territoires. Malgré l'ouverture des Jurassiens, exprimée par un vote très favorable dans les trois districts, le refus net du Jura bernois a fermé la porte à la reconstitution du Jura historique. Désormais, la Question jurassienne s'exprime au travers de la deuxième étape du processus défini dans la déclaration d'intention, soit la possibilité réservée aux communes de demander à voter sur leur appartenance cantonale. Moutier a manifesté ce souhait. Le 4 février 2015, le Conseil-exécutif bernois, le Gouvernement jurassien et le Conseil municipal de Moutier ont signé une feuille de route décrivant le processus à appliquer pour permettre à la cité prévôtise de se prononcer démocratiquement sur son appartenance cantonale. A la suite de cette démarche, Belprahon, Grandval, Crémines et Sorvilier ont également souhaité se prononcer lors d'un scrutin.

Bilan des projets de législature

Le programme gouvernemental de législature 2011-2015 visait à relever trois défis :

1. Faire passer le Jura d'un canton en construction et en rattrapage à un canton au positionnement stratégique, au centre d'un espace géographique dynamique, de voies de communication performantes, d'un savoir-faire industriel de premier plan, de réseaux d'affinités, institutionnels et amicaux et de projets particulièrement novateurs ;
2. Au plan démographique, provoquer une cassure positive dans la courbe de croissance de la population jurassienne, pour que le taux se rapproche de la moyenne suisse, et rajeunir la population en freinant l'exode des jeunes Jurassiens et en accueillant de nouvelles familles venant de l'extérieur ;
3. Au plan économique, augmenter sensiblement le revenu cantonal par habitant, ramener le taux de chômage au niveau de la moyenne suisse et augmenter le pouvoir d'achat des ménages, en agissant sur le niveau des salaires et en réduisant les prélèvements obligatoires, en particulier les impôts.

La réalisation des trois grands défis reposait sur quatre axes stratégiques complémentaires :

1. Réseaux et visibilité ;
2. Fiscalité et pouvoir d'achat ;
3. Nature et santé ;
4. Formation et économie.

Le Gouvernement présente ci-après chacun de ces quatre axes en deux temps : il formule des considérations générales quant à l'action déployée par l'Etat durant la législature (A.), puis il expose des exemples de mesures et de projets qui s'y rapportent (B.).

1. Réseaux et visibilité

A. Considérations générales

Le Gouvernement a mis en œuvre, durant la législature écoulée, une stratégie visant à donner au canton du Jura davantage de notoriété et de visibilité sur la scène suisse et internationale. Parallèlement, les actions en faveur de la connexion du canton du Jura aux territoires voisins et aux organisations qui sont ses partenaires se sont poursuivies, tant sur le plan infrastructurel que sur celui des technologies de l'information.

Sur le plan institutionnel, les membres du Gouvernement se sont beaucoup impliqués au sein des différentes commissions cantonales sectorielles et régionales, ainsi que dans les conférences intercantionales, voire internationales, défendant les intérêts du Jura en dialogue permanent avec les quatre élus jurassiens aux Chambres fédérales. Le Jura est devenu, au sein de ces instances, un partenaire reconnu et écouté. Le Gouvernement a siégé dans la ville fédérale et a multiplié les rencontres avec les conseillers fédéraux, dont les visites dans le Jura se sont par ailleurs intensifiées. Le Jura a été associé à plusieurs reprises à des missions économiques à l'étranger organisées par le Secrétariat d'Etat à l'économie. Enfin, l'élection de

Claude Hêche à la présidence du Conseil des Etats en novembre 2014, outre le fait de constituer un événement historique, a encore donné une visibilité et une crédibilité accrues au plus jeune canton suisse.

Le Jura a également pu bénéficier de la visibilité nationale, voire internationale, de certains de ses ressortissants. Steve Guerdat, René Prêtre, Georges Wenger, Sarah Forster – et avec eux le réseau des ambassadeurs jurassiens qui a été créé durant la législature – ont contribué à la notoriété du Jura à l'extérieur, tout comme certaines entreprises dont les produits « made in Jura » ont permis de forger une image d'excellence dans le monde entier.

La stratégie d'image du Gouvernement s'est appuyée sur plusieurs grands événements à retentissement suprarégional. Plusieurs manifestations organisées dans le Jura ont connu une évolution telle ces dernières années qu'elles deviennent elles-mêmes de magnifiques cartes de visite pour la région. Le Gouvernement a systématiquement organisé des actions de relations publiques lors de ces événements à la fois festifs et authentiquement jurassiens.

Enfin, durant toute la législature, des actions ciblées de communication, déployées en particulier sur le territoire français (axe Belfort-Paris) et dans les régions bâloise et lémanique, ont permis de soutenir les projets du Gouvernement visant à attirer de nouveaux habitants et à faciliter l'implantation ou le développement d'entreprises. Peu à peu se constitue une véritable communauté de personnes intéressées par le Jura, qui suit son actualité et participe aux manifestations qui y sont organisées. L'utilisation des nouveaux médias sociaux permet de jeter les bases d'une véritable communauté jurassienne interconnectée.

B. Mesures et projets

Événements d'envergure nationale

Le canton du Jura a participé à plusieurs événements majeurs durant la législature, en particulier l'ouverture de la gare TGV de Belfort-Montbéliard à Méroux (2011), l'arrivée d'étape du Tour de France à Porrentruy (2012), le Comptoir suisse à Lausanne (2013) et le Salon du livre (2015). Le Gouvernement a également profité d'événements majeurs sur le territoire cantonal, comme le Marché-Concours, la Saint-Martin, le Concours suisse des produits du terroir, le festival du Chant du Gros ou encore Piano à Saint-Ursanne pour maintenir et enrichir les réseaux de contacts utiles au canton du Jura et à son développement.

Présidence du Conseil des Etats

Le Gouvernement a saisi l'opportunité offerte par la présidence jurassienne de Claude Hêche au Conseil des Etats en 2015 pour développer son réseau de relations au niveau fédéral. Il a notamment mis sur pied une journée de rencontre entre les responsables des achats de la Confédération et des représentants d'entreprises jurassiennes intéressées par les marchés publics fédéraux. En outre, de nombreux représentants des autorités fédérales se sont rendus dans le canton du Jura durant cette année présidentielle.

Première présidence jurassienne de la Conférence des gouvernements de la Suisse du nord-ouest

Depuis son entrée comme membre à part entière de la Conférence des gouvernements de la Suisse du nord-ouest (CGNO) en 2007, le canton du Jura y joue un rôle actif. Cet engagement a permis non seulement à la CGNO de devenir une conférence régionale bilingue, mais également au canton du Jura de marquer davantage son appartenance à la Suisse du nord-ouest. Entre juin 2013 et juin 2015, ce dernier a occupé la présidence de la conférence. Ainsi, il est à présent un partenaire reconnu dans la Suisse du nord-ouest, un espace d'importance

stratégique. En parallèle, les membres du Gouvernement président ou ont présidé d'autres conférences intercantionales durant la législature.

Horloge Jura-Québec

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, une horloge monumentale exceptionnelle a été développée dans le canton. De nombreux jeunes en formation ont été associés à ce projet enthousiasmant. Offerte à la ville de Québec dans le cadre de son 400^{ème} anniversaire, l'horloge « Porte-bonheur » relaie le savoir-faire de vingt-huit corps de métier. Avec un apport de la Haute Ecole Arc, elle illustre les compétences jurassiennes dans le domaine de l'horlogerie et de la technique. Même si cette horloge hors du commun a connu, depuis son installation, deux problèmes mineurs inhérents à la réalisation d'un projet aussi audacieux, elle constitue pour le canton du Jura un vecteur de rayonnement en Amérique du nord, à la fois exceptionnel et pérenne.

Plateforme promotionnelle Jura & Trois-Lacs

Le canton du Jura a contribué à la conception (2008) et à la mise en place (2012) de la destination « Jura & Trois-Lacs » grâce à un projet de nouvelle politique régionale partagé par les cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Soleure et Jura. Cette destination touristique, voulue par Suisse Tourisme, met en valeur les régions de l'Arc jurassien et offre des opportunités de coopération intense et positive. La plateforme révèle par ailleurs le potentiel de développement touristique des régions jurassiennes, tout en se mettant sur le même niveau que les autres destinations suisses. Son émergence a entraîné une nouvelle répartition des tâches entre Jura & Trois-Lacs (promotion et marketing) et Jura Tourisme (accueil, information et offre). Ce projet de coopération rend plus visible le canton du Jura et produit déjà des effets positifs pour son tourisme.

Coopération transfrontalière

Au cours de la législature, 37 projets de coopération ont été lancés dans le cadre d'Interreg, du fonds de coopération culturelle Jura-Belfort ou encore du fonds de coopération Jura-Bâle. Le financement cantonal s'est élevé à 1,7 million de francs et les cofinancements obtenus (tous partenaires confondus) se sont élevés à 23 millions de francs. Les domaines couverts sont les suivants : aménagement et transports, tourisme et culture, environnement, innovation, économie, services, formation, bilinguisme et agriculture.

Bureau du développement démographique

Destiné à contribuer à l'arrivée de nouveaux habitants et à faciliter leur installation, le Bureau du développement démographique n'a finalement pas été créé pour des motifs d'ordre financier. Le programme d'économies, ainsi que la politique de rigueur budgétaire, ne sont en effet pas propices à l'engagement de dépenses nouvelles. Malgré le contexte actuel, le développement de mesures en faveur de la promotion du territoire cantonal conserve une importance stratégique. C'est la raison pour laquelle une variante a été étudiée et développée dans une collaboration avec une entreprise privée jurassienne, laquelle a pour mission de favoriser l'implantation de résidents suisses ou étrangers dans le canton du Jura.

Accueil extrafamilial

L'augmentation de l'offre en places d'accueil extrafamilial s'est poursuivie tout au long de la législature. La perspective de planification de 2006, qui évoquait en tant que scénario maximal un potentiel de demande dans le canton du Jura équivalant à 990 places en structures

d'accueil, devrait se vérifier. Dans le courant de la législature, le nombre de places de crèches est passé de 470 (environ 1300 enfants accueillis) à 903 au 1^{er} août 2015 (environ 2400 enfants accueillis), alors que les crèches à domicile ont continué de se développer à un rythme soutenu. Un important processus d'optimisation du dispositif est en cours et prévoit notamment un nouveau mode de subventionnement des structures d'accueil et une refonte du cadre normatif. Cette évolution contribue à la création de conditions-cadres favorables à l'accueil de nouveaux habitants.

Terrains constructibles et habitat

La législation cantonale a été modifiée par des mesures visant à garantir la disponibilité des terrains (droit d'emption légal en faveur de la collectivité) ainsi qu'un régime de compensation des avantages et des inconvénients résultant des mesures d'aménagement. Un projet de politique régionale « renforcement des centralités » est en cours jusqu'en 2016 afin d'aider les régions à réaliser de nouvelles zones d'activités d'intérêt cantonal et de réhabiliter les friches. Le projet-pilote « réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens » mené de 2009 à 2012 à Porrentruy et à Fontenais a permis de créer 70 nouveaux logements dans des bâtiments existants, avec le soutien de l'Etat et des communes. La poursuite de ce programme sera rendue possible par les nouvelles dispositions de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire. La révision du plan directeur cantonal est en cours pour fixer des règles précises en matière de densification, conformément à la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Comme pour la mesure précédente, il s'agit également de créer un cadre favorable au développement démographique.

Agglomération de Delémont

Les mesures phares prévues par le projet d'agglomération de première génération sont réalisées ou en cours de réalisation (vélostation, gare routière, réaménagement des espaces publics, etc.) Le cofinancement de la Confédération s'élève à 40% pour cette première série de projets. Le projet d'agglomération de deuxième génération est sous toit avec un nouveau volet de mesures qui seront cofinancées par la Confédération à hauteur de 35%. L'agglomération a été institutionnalisée (conseil et assemblée d'agglomération) et professionnalisée (bureau technique) pour être plus efficace et plus visible. Elle renforce le positionnement du canton du Jura dans un contexte de vive concurrence territoriale.

Jurassica

L'association de Paléojura et du Musée jurassien des sciences naturelles, ainsi que de son Jardin botanique, a vu naître en 2012, sous l'appellation Jurassica, une nouvelle institution pilotée par la fondation Jules Thurmann visant à préserver et promouvoir le patrimoine paléontologique, archéologique et naturel de la région jurassienne. Jurassica offre aujourd'hui un programme tout public complètement repensé, tant par l'instauration d'expositions temporaires bisannuelles et d'animations variées que par la mise en place de trois satellites de découvertes sur le terrain. Jurassica dispose également d'une équipe professionnelle de scientifiques, de muséologues et de techniciens et d'une antenne universitaire en géosciences en association avec l'Université de Fribourg et avec le soutien de la ville de Porrentruy. Les besoins en espaces et le choix d'implantation du nouveau musée et d'un centre de gestion des collections ont fait l'objet d'études et de nombreuses réflexions. En prenant en considération en particulier les appréciations de la ville de Porrentruy, le site retenu, probablement avec un projet redimensionné, est celui de l'emplacement actuel du Musée

jurassien des sciences naturelles. La recherche de fonds privés n'a pas encore abouti comme escompté.

Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'étranger

En plus d'être des interlocuteurs privilégiés du Gouvernement, les membres du Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'étranger (CCJE) s'investissent en faveur du développement de leur canton d'origine. Dans le domaine économique, plusieurs conseillers ont poursuivi leur mandat au sein d'institutions qui ont pour mission de faciliter et de contribuer au développement de l'économie jurassienne. On peut citer Creapole, la Société jurassienne d'équipement et la Fondation d'impulsion technologique et économique. En matière de formation, le CCJE a mis sur pied sept forums multiculturels bilingues français-allemand (STARS) depuis 2008 réunissant autour d'une personnalité des élèves bâlois et jurassiens. Il a plus globalement contribué au rapprochement avec Bâle. Il a organisé le concours pour les écoliers « Dessine-moi ton Jura » et remis en 2014 son prix à l'Espace d'art contemporain (les halles) à Porrentruy.

2. Fiscalité et pouvoir d'achat

A. Considérations générales

Le programme de législature envisageait, en prolongement de la baisse fiscale décidée par le peuple en 2004, une réforme de la fiscalité en faveur de l'ensemble des contribuables, ciblée notamment sur la classe moyenne et les familles. Un volet de la réforme était consacré aux personnes morales.

L'ampleur de cette action devait s'intégrer dans un cadre acceptable tant pour les finances cantonales que communales. Au moment de finaliser le budget 2012, trois événements majeurs non connus lors de l'élaboration du programme de législature sont venus péjorer la situation financière projetée quelques mois auparavant. Il s'agit de la péréquation financière intercantonale, des charges hospitalières et finalement de l'augmentation des effectifs de l'Etat. De manière cumulée, ces facteurs ont péjoré de 17 millions de francs par année les projections financières existant lors de l'établissement du programme de législature. Ils peuvent être détaillés comme suit. En premier lieu, les chiffres de la péréquation financière intercantonale communiqués en juillet 2011 intégraient une révision des méthodes de calcul. Cette adaptation technique a eu pour conséquence un recul de l'ordre de 8,4 millions de francs par rapport aux projections initiales. En outre, les incidences financières de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions en matière de financement des hôpitaux, prévue au 1^{er} janvier 2012, ont été également affinées durant l'été 2011, avec pour résultat une augmentation des charges de cinq millions de francs par rapport aux premières estimations. Les comptes 2012 ont démontré que l'augmentation de ces charges était encore supérieure. Enfin, le budget des effectifs pour 2012 a connu dans l'intervalle une augmentation de quatre millions de francs. La projection initiale avait pour hypothèse une progression annuelle de cinq emplois équivalents plein temps (EPT). En réalité, le budget 2012 a présenté une croissance de 34.6 EPT. Ces trois facteurs expliquent donc la péjoration de la situation financière survenue à brève échéance après l'adoption du programme de législature.

Dans les limites de ces nouvelles disponibilités budgétaires, des mesures de baisse fiscale ont été adoptées et mises en œuvre. Outre les exemples qui figurent ci-après, il convient de relever la déduction supplémentaire de 3'500 francs pour les personnes mariées. Cette adaptation a permis, d'une part, de réduire la fiscalité pour les familles et, d'autre part, d'atténuer la différence d'imposition entre les couples mariés et les concubins. Malgré ces

diminutions sectorielles, le rendement de l'impôt a progressé régulièrement, limitant ainsi les effets négatifs sur les finances cantonales.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, le Gouvernement a adopté et proposé des mesures visant particulièrement à lutter contre les bas salaires. Elles concernent notamment les conditions d'octroi de subvention aux entreprises au titre de la promotion économique et l'instauration d'un salaire minimum.

Malgré les mesures prises au titre de la fiscalité et du pouvoir d'achat, il faut constater que le revenu par habitant demeure faible en comparaison intercantonale. En revanche, le revenu disponible des Jurassiens, à savoir après déduction des dépenses obligatoires, soutient davantage cette comparaison.

B. Mesures et projets

Défiscalisation des investissements consentis à des nouvelles entreprises innovantes

La loi concernant les nouvelles entreprises innovantes (NEI) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2013. Elle règle les conditions d'octroi du statut NEI aux entreprises jurassiennes. On entend par entreprise innovante une personne morale nouvellement créée qui développe un élément inconnu ou inexploité jusqu'alors dans la profession au niveau du produit, de la technologie, du processus de production ou de la technique de commercialisation, et qui favorise par ce biais l'économie régionale et la création ou le maintien d'emplois qualifiés à long terme. Tout contribuable jurassien effectuant un investissement à une entreprise bénéficiant du statut NEI est ainsi soumis à une imposition privilégiée séparée sur ses revenus équivalent audit investissement, à un taux de 2%. L'entreprise bénéficiant du statut NEI bénéficie également d'aides renforcées en matière de promotion économique.

Augmentation de la déduction pour les frais de formation hors du domicile

La déduction maximale pour les frais de formation hors du domicile (chambre et pension) a été augmentée à 10'000 francs dès le 1^{er} janvier 2013. Auparavant la déduction maximale s'élevait à 6'000 francs.

Défiscalisation des allocations familiales

Sur le plan cantonal, la défiscalisation des allocations familiales avait été mise en suspens dans l'attente des résultats de la votation populaire fédérale portant sur le même objet. Cette initiative populaire a été rejetée par le peuple suisse, le 8 mars 2015. Le peuple jurassien a également refusé l'objet par 57.2% des voix. La mesure a donc été abandonnée.

Adaptation de la déduction pour enfant en fonction de la progression des charges liée à l'âge des enfants

L'adaptation de la déduction pour enfant en fonction de la progression des charges liées à l'âge des enfants a été associée à la mesure visant à l'exonération des allocations familiales et, partant, a été suspendue dans l'attente des résultats de la votation populaire du 8 mars 2015. L'exonération des allocations familiales ayant été rejetée sur le plan fédéral par le peuple suisse, le Gouvernement jurassien devra déterminer si la présente mesure est encore opportune.

Adaptation de la déduction sociale pour les rentiers

Le calcul de la zone de revenus donnant droit à la déduction pour personnes âgées ou infirmes a été revu et la dégressivité de la déduction atténuée, afin de réduire les variations excessives du taux marginal dans certaines tranches de revenus. La déduction pour personnes âgées ou infirmes a également été corrigée, afin de mettre sur le même pied d'égalité les personnes retraitées ayant choisi le système de rente plutôt que le versement partiel ou total de leur capital.

Augmentation de la déduction pour les frais de garde

Le montant de la déduction fiscale pour les frais de garde d'enfant n'a pas été augmenté depuis son entrée en vigueur en 2001. Cette déduction a toutefois suivi au cours du temps la compensation des effets de la fluctuation de l'indice des prix et a été portée à 3'200 francs dès le 1^{er} janvier 2013. Dès cette date, la déduction est en outre admise dès lors que le contribuable exerce une activité lucrative, une formation ou qu'il se trouve dans une incapacité de gain. Avant le 1^{er} janvier 2013, la déduction ne pouvait pas être revendiquée lorsque le contribuable poursuivait une formation.

Augmentation de la déduction pour les cotisations à des caisses d'assurance-maladie des jeunes en formation

Le montant de la déduction fiscale pour les cotisations à des caisses d'assurance-maladie des jeunes en formation a été doublé, dès le 1^{er} janvier 2014, passant de 1'300 à 2'600 francs.

Allègement de l'impôt sur la fortune et les prestations en capital

Cette mesure n'a pas été réalisée lors de la législature au vu de la détérioration des finances cantonales.

Allègement de l'impôt sur le capital des personnes morales

La suspension de cette mesure a été décidée par le Gouvernement au vu de la détérioration des finances cantonales. L'étude sera reprise dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III, dont la mise en œuvre devrait être effective durant la prochaine législature et se traduire par une diminution de l'imposition des personnes morales.

Allègement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales

La suspension de cette mesure a été décidée par le Gouvernement au vu de la détérioration des finances cantonales. L'étude sera reprise dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises III.

Mesures contre les très bas salaires

Le règlement instituant une commission tripartite, au sens de l'article 360b du Code des obligations, a été modifié par le Gouvernement. Il vise à obliger cette commission à demander systématiquement aux employeurs les raisons ayant dicté la fixation de salaires inférieurs à l'usage. La modification est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2012. Le Gouvernement a également adopté le contrat-type de travail prévoyant des salaires minimaux pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail. Cette mesure est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. De plus, une procédure administrative de préavis a été instituée. Elle porte sur le respect de l'usage salarial par les entreprises aidées par l'Etat. A noter que les requêtes de

soutien financier d'une entreprise doivent être obligatoirement accompagnées d'une attestation formelle sur le respect de l'égalité entre femmes et hommes.

Salaire minimum

A la suite de l'adoption par le peuple de l'initiative populaire cantonale « Un Jura aux salaires décents » le 3 mars 2013, le Gouvernement a proposé le 3 février 2015 un projet de loi sur le salaire minimum. Ce projet prévoyait l'introduction d'un salaire minimum unique de 19.25 francs de l'heure correspondant au montant nécessaire pour vivre au sens de la législation sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Il s'agissait donc d'un salaire dit « social ». La législation fédérale limite en effet fortement la marge de manœuvre des cantons en matière de fixation d'un salaire minimum. Le 8 septembre 2015, le Parlement a refusé d'entrer en matière sur le projet de loi. La décision du Bureau du Parlement de ne pas procéder à une seconde lecture fait l'objet d'un recours.

Prestations complémentaires pour les familles et lutte contre la pauvreté

Un concept de prestations complémentaires pour les familles a été développé. Dans le contexte financier actuel, le projet est suspendu mais il pourra être mis en œuvre dès que son financement sera assuré. Par ailleurs, une stratégie en matière de politique familiale a été élaborée en réponse à un postulat. Sur un plan plus général, le premier rapport cantonal sur la pauvreté a été établi. Il sera actualisé à chaque législature.

3. Nature et santé

A. Considérations générales

Nature

En matière d'environnement, d'énergie et d'aménagement du territoire, le contexte national et international a fortement influencé la politique cantonale. Ainsi, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire adoptée en votation populaire en mars 2013, ainsi que les débats en cours sur le plan fédéral concernant la stratégie énergétique, en particulier la sortie de l'énergie nucléaire, ont joué un rôle déterminant sur l'action du Gouvernement durant la législature.

La loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire révisée en 2015 introduit de nouveaux instruments en faveur d'un développement territorial plus efficace et économe de la ressource limitée que constitue le sol. Le nouveau cadre permet de densifier la construction autour d'axes définis, avec l'existence de zones d'activités d'intérêt cantonal. En outre, la révision du plan directeur lancée en 2015 permettra de donner corps à la volonté gouvernementale d'un développement équilibré qui respecte le cadre naturel jurassien.

Comme déjà relevé, le Gouvernement a adopté en 2015 la conception cantonale de l'énergie (CCE), document stratégique assorti d'un catalogue de mesures concrètes qui favorise une transition énergétique excluant l'énergie nucléaire et visant l'autonomie par le recours à toutes les formes d'énergies renouvelables. Au terme de plusieurs études et évaluations, le potentiel jurassien est désormais connu et un tel objectif apparaît réalisable. La loi cantonale sur l'énergie fait actuellement l'objet d'une première révision par le Parlement. Dans le même temps, une planification sectorielle pour l'énergie éolienne est mise en consultation. De la sorte, le canton du Jura se dote des instruments non seulement nécessaires à la réalisation de la transition énergétique décidée sur le plan fédéral, mais aussi aptes à lui permettre de

jouer son rôle dans le cadre du nouveau plan mondial pour le climat. Durant la législature, l'Etat jurassien a accru son effort en faveur des économies d'énergie. Signalons notamment le montant de 1.3 million de francs qui est consacré chaque année au « Programme bâtiments ».

L'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol arrivera à son terme en 2016 après la mise en place, en 2012, d'un nouveau cadre d'exploitation à la suite de l'incident survenu en 2010. L'édition par l'Office fédéral de l'environnement d'un manuel de référence en la matière, largement fondé sur l'expérience jurassienne, consacre le rôle essentiel joué par le canton du Jura dans ce domaine².

Le canton du Jura s'est engagé avec force pour la protection des eaux du Doubs. Il a pris plusieurs mesures d'importance en ce sens qui sont décrites ci-après.

Santé

Durant la législature, des décisions fédérales ont fortement marqué la politique de la santé jurassienne, en particulier dans le domaine hospitalier. Les modifications apportées à la LAMal quant au financement de ce domaine ont reporté sur le budget cantonal 55% du financement des soins hospitaliers des citoyens jurassiens, y compris les prises en charge hors du canton et dans les établissements privés. Elles ont eu comme conséquence de doubler la facture annuelle des hospitalisations extérieures, la faisant passer de 16 à 32 millions de francs. Cette augmentation n'est pas à imputer à une hausse du nombre des hospitalisations hors du canton, mais à la simple application des nouvelles règles fédérales. Le libre choix de l'établissement hospitalier reste acquis à tous les patients.

Conjointement, les cantons ont eu à mettre à jour leur planification hospitalière pour le 1^{er} janvier 2015, laquelle clarifie la part de financement cantonal dans les hospitalisations, y compris extérieures. Elle permet également de guider les citoyens et les médecins dans le choix de l'établissement de prise en charge. En application de critères scientifiques établis par la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, le Gouvernement a adopté une planification qui renforce le mandat confié à l'Hôpital du Jura.

Ainsi, durant la législature qui s'achève, des choix stratégiques ont dû être opérés afin de tracer l'avenir de l'Hôpital du Jura, établissement autonome de droit public. Le Gouvernement et le conseil d'administration ont affirmé leur volonté commune de renforcer les missions de chacun des sites, en développant des collaborations, d'une part, avec l'Hôpital universitaire bâlois pour ce qui est des prestations de type universitaire et, d'autre part, avec les hôpitaux des cantons voisins, pour les prestations non universitaires.

Avec la création du centre de rééducation de Porrentruy, le développement des activités de la Clinique le Noirmont et la consolidation des prestations offertes par le Centre Rencontres de Courfaivre, le Jura se positionne clairement dans un secteur de la santé en plein développement.

Dans la prise en charge des personnes âgées, la mise en œuvre de la planification médico-sociale a également marqué la législature. Il s'est agi de donner les impulsions nécessaires à la mise en adéquation des types de prise en charge des personnes âgées avec leurs besoins, en tenant compte notamment de l'augmentation de l'espérance de vie et de la qualité de la prise en charge. Dans ce même domaine, un important projet de valorisation de l'activité des

² Sites contaminés : gestion de projets d'assainissement complexes, Confédération suisse, Office fédéral de l'environnement, Berne 2013.

proches-aidants favorise le maintien à domicile des personnes âgées. Par ailleurs, une équipe mobile de soins palliatifs a été créée dans l'espace BEJUNE.

Enfin, la législature a été marquée par l'abandon, à l'échelon fédéral, du projet de loi sur la promotion de la santé, ce qui rend nécessaire la reprise par le canton des tâches qui devaient en découler. Les programmes jurassiens de prévention et de promotion de la santé ont été mis à jour et renforcés. Mis en œuvre par la fondation O2, ils concourent au bien-être et à la santé des Jurassiens.

B. Mesures et projets

Loi sur la gestion des eaux

Le Parlement a adopté la loi sur la gestion des eaux. Le point central de la loi est le principe selon lequel l'eau est une ressource précieuse dont la gestion reste en mains publiques. L'objectif est également de répondre aux exigences fédérales et à la pratique actuelle. Les rôles des différents acteurs qui gèrent l'eau, ainsi que leur collaboration, sont renforcés.

Situation du Doubs

Durant la législature, une attention particulière a été accordée au Doubs dans les planifications stratégiques liées à la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). Les rapports finals des quatre planifications LEaux ont été réalisés et les projets de revitalisation des confluences définis. Par ailleurs, la libre-circulation des poissons n'a pas pu être rétablie à Saint-Ursanne (Moulin-Grillon). Au vu des nombreuses oppositions formulées contre le projet de passe technique, un groupe de travail a été constitué pour étudier la variante « ruisseau de contournement ». La commune de Clos du Doubs s'est engagée à trouver une solution relative à la problématique foncière, puisque le tracé du ruisseau de contournement se situe sur un terrain privé. Pour éviter qu'un éventuel enlèvement des pourparlers entre la commune et le propriétaire concerné n'empêche durablement l'adoption des mesures appropriées en faveur de l'apron du Doubs et d'autres espèces menacées, le permis de construire sera en tout état de cause délivré par l'Etat. Concernant le seuil du moulin du Doubs à Ocourt, un projet d'exploitation hydroélectrique, incluant la libre migration piscicole, est en cours. De plus, la qualité de l'eau sur le Doubs est mieux connue dans la mesure où une station de mesure en continu est opérationnelle à Ocourt depuis 2014. En outre, grâce au système de prélèvement, plusieurs campagnes d'analyses spécifiques ont pu être réalisées dans des conditions de débits différentes. La Confédération a lancé l'étude « Bilan de flux », qui n'est pas encore terminée. Mentionnons ou rappelons également à ce sujet : le « plan d'action Doubs » conjointement adopté en 2014 par la France et la Suisse ; une plate-forme binationale en faveur du Doubs, où siège le canton du Jura depuis 2011 ; la revitalisation de cinq affluents du Doubs avec le concours de la Confédération ; la modification du règlement d'eau franco-suisse permettant de limiter les effets des éclusées dévastatrices des dernières années. En parallèle à ces actions, il faut mentionner la création en 2012 du parc naturel régional du Doubs s'étendant sur les territoires de trois cantons, ainsi que sa labellisation officielle par la Confédération en 2013. L'ensemble de ces mesures illustrent la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation du Doubs.

Nouvelles énergies renouvelables

Le Gouvernement a adopté un plan spécial cantonal autorisant un projet pilote de géothermie pétrothermale à Glovelier. Ce projet doit permettre à terme la production renouvelable d'électricité et de chaleur grâce à une technologie qui permet d'exploiter la chaleur se trouvant dans le sol à grande profondeur. La centrale géothermique de Haute-Sorne, d'une puissance électrique maximale de 5 MW, pourrait fournir de l'électricité à au moins 6'000 ménages et

alimenter un réseau de chauffage à distance. Le coût d'investissement global du projet est estimé à environ 100 millions de francs. Le canton du Jura se positionne par ce projet à l'avant-poste de la recherche dans ce nouveau type d'énergie renouvelable. En parallèle, il a délivré un permis de construire pour la plus importante centrale photovoltaïque de Suisse à Courgenay.

Mobilité douce et activités de plein air

Durant la législature, de nombreux projets liés à la mobilité douce ont été réalisés et initiés, grâce notamment à un partenariat avec tous les acteurs de la mobilité douce du canton du Jura. Les réseaux cyclable, équestre, de randonnée, de raquettes à neige, de ski de fond et de VTT ont connu des améliorations constantes et un développement positif. Les collaborations au niveau régional, national voire transfrontalier sont appelées également à se développer. Par ailleurs, l'organisation de manifestations thématiques d'envergure permet également de promouvoir la mobilité douce auprès de la population.

Liaison cyclable Belfort-Porrentruy « francovélosuisse »

Inscrite dans un projet Interreg qui a pris fin au 30 juin 2015, la liaison cyclable qui relie Belfort à Porrentruy est achevée sur le territoire français pour ce qui est de l'infrastructure, de la signalisation et de la valorisation touristique. La piste cyclable comprend un axe principal et sept boucles (quatre en France et trois en Suisse). Le segment français a été réalisé totalement en site propre. Côté jurassien, la signalisation et la valorisation touristique sont également terminées. Il demeure toutefois des améliorations à entreprendre sur l'infrastructure pour sécuriser les usagers qui emprunteront les routes cantonales. Les travaux seront entrepris en 2016.

Loi sur les établissements hospitaliers et planification hospitalière

A la suite des modifications de la LAMal qui impliquaient, d'une part, l'introduction du nouveau système de financement hospitalier et, d'autre part, de nouvelles planifications hospitalières, l'Etat a réalisé d'importants travaux. Entrée en vigueur en 2012, la loi sur les établissements hospitaliers a permis notamment de mettre en œuvre le nouveau financement hospitalier et de clarifier les règles de gouvernance et de planification. Le contrôle et la gestion des hospitalisations extérieures ont également dû être intensifiés, puisque le canton participe désormais financièrement à toutes les hospitalisations hors du canton pour les patients jurassiens, y compris dans les hôpitaux privés. Le montant à charge de l'Etat est ainsi passé de quinze millions de francs en 2011 à plus de trente millions de francs dès 2012. En 2015, l'Etat a présenté une nouvelle planification hospitalière valable jusqu'en 2020 avec des listes d'établissements hospitaliers pour les soins aigus, la réadaptation, la psychiatrie et les soins palliatifs. Les enjeux consistent à garantir à l'ensemble des patients jurassiens l'accès à des prestations hospitalières de haute qualité, de limiter l'impact financier lié à la hausse prévue du volume de cas et d'assurer un avenir aux établissements jurassiens.

Refondation de la psychiatrie jurassienne

Une réflexion approfondie quant à l'avenir de la psychiatrie jurassienne a été lancée en début de législature. En 2013, le Gouvernement a pris la décision de regrouper l'ensemble de la psychiatrie sous un seul toit, en privilégiant un regroupement auprès de l'Hôpital du Jura. La fin de la législature a été consacrée à affiner le modèle, qui devrait être mis en place progressivement dès 2016.

Bien-être et santé

L'année 2014 a été marquée par la publication du programme de prévention et de promotion de la santé 2014-2024 (PPP). Ce document est le fruit d'un bilan du précédent PPP datant de 2003, dans l'optique à la fois de pérenniser les mesures qui ont prouvé leur pertinence, tel que le programme « alimentation et activité physique », et de développer des programmes et des réflexions liés aux évolutions de société et de santé. Découlant du PPP, le plan cantonal « addiction » pose une stratégie globale en matière de dépendance. La grande nouveauté pour le canton du Jura est le premier programme de prévention du tabagisme qui vise quatre objectifs : empêcher le début de la consommation, en particulier chez les jeunes, encourager à cesser la consommation, protéger contre le tabagisme passif, ainsi que sensibiliser et informer le public.

Planification médico-sociale

La planification médico-sociale 2022, adoptée par le Gouvernement en 2011, privilégie le maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible dans de bonnes conditions, ainsi que le développement des structures intermédiaires (centres de jour, appartements protégés, lits d'accueil temporaires) et des unités de vie de psychogériatrie pour la prise en charge des personnes atteintes de troubles cognitifs (par exemple, de la maladie d'Alzheimer). Le bilan pour ce dernier point est très positif, puisque l'offre a triplé en deux ans et couvre la demande actuelle. Pour les deux autres axes, les évolutions sont un peu plus lentes mais également positives et pour la plupart non directement liées à l'Etat (financement privé, etc.). L'année 2011 a également été marquée par l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation gériatrique et l'introduction du nouveau financement des soins (transfert des charges de la Confédération au canton de l'ordre de 12 millions de francs par an). Un important travail de mise à jour des exigences pour l'octroi des autorisations d'exploiter et des reconnaissances d'utilité publique a été réalisé. Par ailleurs, pour les établissements médico-sociaux et les unités de vie psychogériatriques, les montants maximums ont été revus à la hausse pour permettre, dès 2015, de couvrir 100% du coût des soins requis selon les exigences légales. Parallèlement, l'ordonnance sur l'organisation gériatrique a été modifiée pour préciser notamment les exigences en termes de dotation et de qualification du personnel soignant. L'année 2016 devrait voir la mise en œuvre du « bureau d'information et d'orientation » tel que le prévoit la loi sur l'organisation gériatrique.

4. Economie et formation

A. Considérations générales

Durant la législature, le PIB du canton a suivi la tendance observée en Suisse romande. Sa croissance a été supérieure à celle des cantons romands en 2011 et en 2014. L'évolution du PIB jurassien est fortement influencée par celle de la branche des machines, des instruments et de l'horlogerie.

Les compétences issues de ce savoir-faire industriel largement reconnu contribuent à la diversification du tissu économique jurassien, par exemple dans les technologies médicales, les micro- et nanotechnologies et les technologies propres. Des perspectives nouvelles s'ouvrent également avec les technologies de l'information et de la communication. Il en est ainsi de l'Internet des objets et de la numérisation croissante des activités économiques et industrielles. Le Gouvernement estime qu'il faut désormais suivre avec attention ces évolutions qui exerceront une influence déterminante sur l'organisation des entreprises et du

travail, ainsi que sur le marché de l'emploi. Pour les anticiper, il s'agit surtout de consolider le tissu économique en développant les capacités d'innovation.

Le canton a pu faire face avec succès aux effets de la révision de la loi sur l'assurance-chômage approuvée par le peuple suisse en 2010. Le Gouvernement a manifesté une attention soutenue à l'évolution du marché de l'emploi, comme en témoignent les efforts entrepris en matière de diversification, de soutien aux entreprises, d'innovation et de formation.

Aujourd'hui plus de 95 % des jeunes Jurassiens terminent une formation postobligatoire et, avec un taux de près de 33%, le canton du Jura se hisse aux premiers rangs du pourcentage de personnes qui achèvent une formation en haute école. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec ceux d'une population active jurassienne structurellement encore marquée par un niveau de qualification bas en regard de la moyenne nationale. En effet, en 2013, 32% de la population résidante âgée de 25 ans et plus est sans formation postobligatoire (ce qui ne signifie pas qu'elle soit sans compétence professionnelle reconnue). Ce taux est de 10% supérieur à la moyenne suisse. Moins de 21% des Jurassiens, contre près de 31% des Suisses, disposent d'une formation de degré tertiaire. Ces écarts sont principalement liés à l'émigration importante de personnes qualifiées qui touche le Jura en comparaison intercantonale.

L'un des défis à long terme consiste justement à retenir ces personnes dans le canton, notamment en augmentant le nombre d'emplois à forte valeur ajoutée. C'est ce but que poursuivent les réseaux mis en place avec Bâle et avec la Suisse romande, sur le plan économique, réseaux au sein desquels le canton du Jura joue un rôle de passerelle. En juin 2015, 44% des 1'359 chômeurs recensés étaient sans formation postobligatoire, 44,2% disposaient d'une formation du degré secondaire II et 11,8% d'une formation tertiaire.

Afin de mener une politique de formation adaptée aux besoins des jeunes et à l'évolution du tissu socio-économique de la région, le Gouvernement privilégie un parcours scolaire, de formation et de formation continue visant à l'autonomie des personnes. Il s'agit de leur permettre de participer au débat d'idées et au développement du canton en ayant la possibilité d'exercer une activité dans la région ou d'être pendulaires. Déployées selon cette finalité, les mesures et démarches du programme de législature touchant le système de formation ont atteint leur cible, quantitativement et qualitativement. Au terme de la législature, on recense une centaine d'entreprises formatrices de plus, une augmentation sensible (plus de 200) du nombre d'apprentissages dans les métiers techniques et dans une moindre mesure dans le domaine santé-social, ainsi qu'un taux plus élevé de certificats de maturité. Par ailleurs, le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans perspective professionnelle demeure faible. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont à mettre au crédit des efforts investis, comme la valorisation des sciences et des métiers techniques, notamment auprès des jeunes élèves et des filles, l'encouragement à la mobilité et au plurilinguisme ou encore le développement d'offres passerelles, de systèmes de validation des acquis et de formations continues destinés à enrichir ou à diversifier les trajectoires professionnelles.

Afin de consolider la situation économique, de valoriser au maximum le savoir-faire technologique et de saisir les opportunités offertes par l'achèvement de la Transjurane, le Gouvernement s'est engagé, pendant les cinq années écoulées, à renforcer les infrastructures de formation, d'innovation et de transfert technologique. On cite, à titre d'exemples emblématiques, la réalisation du campus Strate J, le renforcement des collaborations avec les universités, en particulier celles de Bâle et de Neuchâtel, ainsi que le projet d'adhésion du canton du Jura au parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest. Le canton sera ainsi intégré à un réseau de centres de recherche et de développement de pointe, reconnu au plan national et international, qui lui permettra d'attirer, à terme, de nouveaux investisseurs et de

diversifier son tissu économique, afin notamment de saisir au mieux les possibilités offertes par la politique régionale de la Confédération.

Sur le plan de la formation, des mesures visant à lutter contre le décrochage scolaire ont été prises en faveur des élèves les plus vulnérables. Les aides à la formation, sous la forme de bourses et de prêts d'études, ont été adaptées au nouveau concordat scolaire intercantonal et aux pratiques actuelles, en particulier afin de cibler les personnes et les familles à revenu modeste.

La créativité est stimulée au sein du système scolaire jurassien, afin de former des générations d'élèves plus entreprenants et inventifs. Les apprentissages en situation d'entreprendre et d'autonomie ont été renforcés au sein des différentes divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). Le campus tertiaire Strate J est appelé à jouer un rôle important pour valoriser les échanges et les connexions avec l'économie jurassienne et celle des régions voisines. Cette réalisation offrira dès 2016 un cadre valorisant aux filières de formations tertiaires. Elle sera attractive afin de développer d'autres structures de formation et/ou de recherche, voire un espace de créativité et un lieu d'émulation.

Les programmes mis en place dans le cadre de la mobilité des jeunes ont permis un développement significatif des stages à l'étranger, développement soutenu par plusieurs mesures, par exemple celle permettant à tout jeune ayant achevé une formation du degré secondaire II de bénéficier durant deux ans d'un appui financier en vue de suivre une formation linguistique. L'objectif du canton du Jura est de permettre à sa jeunesse de disposer d'un meilleur bagage linguistique et d'être sensibilisée à un monde pluraliste. Dans ce sens, l'offre en matière d'apprentissage de l'allemand a été étoffée, de l'école primaire aux filières de formation du CEJEF. La création d'un cursus gymnasial bilingue entre les lycées de Porrentruy et de Laufon est la plus emblématique de ces démarches.

B. Mesures et projets

Sixième programme de développement économique (2013-2022)

Adopté par le Parlement en 2013, le sixième programme de développement économique contribue, dans une première étape s'étendant jusqu'en 2017, à renforcer la compétitivité de l'économie jurassienne et à augmenter le revenu cantonal par habitant. Il poursuit deux objectifs opérationnels : la valorisation des savoir-faire de l'économie régionale et la diversification du tissu industriel. Les trois programmes de mise en œuvre qui en découlent concernent la politique régionale, les entreprises et le tourisme. Ils sont coordonnés de manière transversale par un groupe de pilotage interdépartemental à l'aide d'un système de monitoring.

Agriculture

Durant la législature, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 1.5% dans le canton du Jura, soit une évolution en dessous de la moyenne suisse. Les autorités cantonales ont utilisé toute la marge de manœuvre disponible pour permettre à l'agriculture jurassienne de bénéficier des mesures de la politique agricole fédérale ; le canton du Jura a notamment été pionnier dans la mise en œuvre de la mesure « qualité du paysage ». Ces actions ont conduit à une augmentation continue des paiements directs : en 2014, les familles paysannes jurassiennes ont reçu cinq millions de francs de plus qu'en 2010. La diversification de l'agriculture s'est intensifiée avec notamment la réalisation de plusieurs projets de production de volaille. Globalement, plus de 160 millions de francs ont été investis en cinq ans par les agriculteurs dans le maintien et le développement des outils de production agricoles. L'intervention de l'Etat dans le financement, par le biais de subventions et surtout de prêts

sans intérêts, a été significative dans la réalisation des projets. L'action du canton du Jura a aussi été déterminante pour le maintien du Haras fédéral d'Avenches, structure à laquelle les éleveurs jurassiens sont très attachés. Par ailleurs, le renforcement, en début de législature, des aides cantonales destinées aux éleveurs de chevaux a porté ses fruits et permis de maintenir les effectifs de l'élevage chevalin, alors que ceux-ci continuent de s'effondrer dans le reste de la Suisse.

Bureau jurassien pour la mobilité des jeunes

La création en 2012 du Bureau jurassien pour la mobilité des jeunes, qui avait pour objectif de promouvoir et de développer la mobilité chez les jeunes, a permis un développement significatif des stages professionnels à l'étranger. En 2011, 30 jeunes sont partis en stage à l'étranger et ce nombre s'élevait, en 2014, à 71. Sur la période 2011-2014, 214 mobilités ont eu lieu, dont 94 dans le cadre de projets européens cofinancés via la fondation.ch. La part des jeunes effectuant un stage professionnel en Allemagne ou en Angleterre a augmenté. Elle était de 15% en 2011 et de 75% en 2014. De par son implication dans les projets de mobilité de l'Union européenne, le canton du Jura est devenu un acteur important de la mobilité au niveau national. A titre d'exemple, les subventions attribuées par la fondation.ch s'élèvent, pour la législature, à 1'170'000 francs.

Horlogerie et micromécanique

Le transfert technologique dans les domaines de l'horlogerie et de la micromécanique s'est développé au sein de la division technique du CEJEF, soutenu en cela par son agrandissement. La Société jurassienne d'équipements a acquis le rez-de-chaussée et a installé un incubateur d'entreprises, ce qui favorise des développements innovants. La mise en place de l'association FormaTTec participe au transfert technologique avec des perspectives réjouissantes en 2015 en matière d'autofinancement. Les jeunes en formation et les entreprises de la région travaillent de manière étroite sur la résolution de mandats industriels et favorisent le développement de concepts par un partage et un transfert de compétences et de savoirs. La division technique du CEJEF a intensifié un réseau de partenaires et peut compter sur l'apport de certaines entreprises lui mettant des machines à disposition, afin de permettre aux jeunes de se former selon les standards et les normes propres au monde du travail.

Plurilinguisme

L'offre en matière d'apprentissage de l'allemand s'est étoffée. A l'école primaire, le nombre de participants au projet pilote de filière bilingue n'a pas permis de pérenniser l'offre. La démarche a concouru à déterminer une offre de cours pour l'ensemble des écoliers ; des ateliers bilingues et des ateliers de langue et de culture allemandes sont offerts aux élèves non germanophones, et des sessions bilingues aux élèves germanophones. Le succès est important : de nombreux élèves s'inscrivent et les activités sont bien suivies. Cependant, l'absence d'une offre bilingue à l'école secondaire sera à reconsidérer. En effet, les élèves peuvent s'inscrire à des activités en allemand et bilingues à l'école primaire, puis peuvent entreprendre des études au CEJEF (divisions lycéenne et commerciale) en choisissant une voie bilingue, alors qu'aucune offre n'est disponible à l'école secondaire. Le centre de compétences bilingues a été mandaté pour étudier les structures qui pourraient être mises en place à ce niveau. Différents développements ont intensifié la promotion des langues au sein des divisions du CEJEF. Au Lycée cantonal, l'ouverture de la maturité bilingue intercantonale entre les cantons de Bâle-Campagne et du Jura est une innovation marquante au niveau suisse dans l'apprentissage des langues. La mise en place d'un laboratoire de langues au sein de la division technique, grâce au financement de la Fondation d'impulsion économique

régionale, permet aux jeunes n'ayant plus l'apprentissage des langues étrangères dans leur plan d'études de développer tout de même leurs connaissances.

Campagne « Les métiers techniques au féminin »

Un projet pilote de valorisation des métiers techniques auprès des filles, en cours depuis octobre 2012 pour une durée de cinq ans, avec un financement du Bureau fédéral de l'égalité, a pour mission de lutter contre les stéréotypes de sexe liés aux métiers, en valorisant les métiers techniques et le tissu industriel jurassien. Il vise à améliorer l'image que se font certaines jeunes filles des professions techniques (en particulier de l'informatique et de la mécanique) et à sensibiliser les parents, les enseignants, les institutions de formation, ainsi que les entreprises.

Option de projet professionnel pour les élèves en difficulté

Depuis la rentrée 2012, quatre établissements scolaires secondaires ont mis en place l'option projet professionnel (OPP). Chaque groupe d'élèves a réalisé un projet qui a mis en évidence les qualités de chacun en permettant l'accès à diverses professions. La confiance en soi est également un thème travaillé en OPP. Une série d'enseignants se sont formés à la pédagogie par projet. La consultation quant à la généralisation de l'OPP dans toutes les écoles secondaires a montré un grand intérêt pour le projet dans la reconnaissance et la valorisation des élèves, avec toutefois des contraintes en matière d'organisation.

Plateforme formation-emploi-économie

La plateforme de concertation et d'action formation-emploi-économie a mis en œuvre plusieurs mesures pour sensibiliser les élèves et les enseignants aux sciences expérimentales et à la technique. Elle facilite l'accès aux formations professionnelles initiales et continues, promeut l'apprentissage et valorise les métiers techniques. Elle collabore aux autres démarches ou actions locales et intercantonales en faveur des formations ou des métiers en proie à une pénurie. Ainsi que cela a été exposé ci-avant, les mesures engagées ont déployé les effets escomptés. De plus, le site bapp.ch, modernisé et développé, est devenu la référence pour ceux qui cherchent et qui offrent des places d'apprentissage (31'200 visites en 2014).

Technologies de l'information et de la communication

L'Etat a procédé depuis plusieurs années à l'externalisation, tout d'abord des activités de développement, puis d'hébergement et d'exploitation de l'infrastructure informatique, dans l'objectif d'en réduire les coûts en bénéficiant des expériences de partenaires privés. Ce recours à l'externalisation a favorisé la création d'emplois locaux. Une vingtaine de postes de travail ont vu le jour auprès de ces partenaires.

Autres projets

Durant la législature, le Gouvernement a réalisé plusieurs autres projets et mesures qui ne s'inscrivent pas précisément dans l'un des quatre axes stratégiques de son programme. Il en cite ici quelques-uns à titre d'exemples.

Programme d'économies Opti-ma

Au vu de la situation et des perspectives des finances publiques jurassiennes, le Parlement et le Gouvernement ont adopté en 2014 le programme d'économies Opti-ma à hauteur de 35 millions de francs dont les effets s'étendent jusqu'au budget 2018. Cet ambitieux et nécessaire programme doit permettre de corriger des problèmes d'ordre structurel et d'anticiper des perspectives financières négatives. L'objectif est de conserver une marge de manœuvre permettant notamment de poursuivre une essentielle politique d'investissement.

Nouvelle répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes

En 2013, le Gouvernement et l'association jurassienne des communes ont lancé une réflexion quant à la répartition des charges et des tâches entre l'Etat et les communes. Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé. En 2015, l'Etat et les communes se sont engagés dans un processus d'amélioration de leurs relations. Celui-ci concerne notamment les domaines de la péréquation et de la répartition, d'une part, des charges financières et, d'autre part, des tâches entre les services de l'Etat et les communes.

Fusions de communes

La législature communale 2013-2017 a vu la naissance des nouvelles communes de Fontenais, Haute-Sorne et Val-Terbi. Ainsi, le nombre de communes jurassiennes est passé de 64 à 57. L'ambitieux projet de fusion de toutes les communes des Franches-Montagnes n'a pas abouti. A ce jour, trois comités intercommunaux sont actifs pour une fusion envisageable pour la prochaine législature communale. Il s'agit de Delémont et de sa couronne, Corban et Val Terbi, Haute-Ajoie et Rocourt. Dans le contexte de ce dernier projet, les populations de Grandfontaine et de Fahy se sont déclarées favorables, lors d'une consultation, à une fusion à terme avec Haute-Ajoie.

Aires d'accueil des gens du voyage

L'abandon du projet d'aire d'accueil aux Pré-Roses à Delémont, ainsi que la cessation d'activité du camping de Courgenay et la fermeture de l'aire provisoire de Bassecourt, ont conduit le Gouvernement à chercher des solutions afin de réaliser une aire d'accueil pour les gens du voyage suisses, ainsi qu'une aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers. Il a transmis au Parlement une proposition de modification d'une fiche du plan directeur cantonal afin d'en permettre la réalisation. Dans le prolongement, l'élaboration des plans spéciaux cantonaux devrait permettre une ouverture des places officielles dans le courant de l'année 2016.

Mise en œuvre de la loi sur le personnel

En application de la loi sur le personnel, qui a créé un statut unique d'employé de l'Etat, le Parlement a adopté un décret sur les traitements qui introduit une échelle salariale unique. En

tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, toutes les fonctions de l'administration ont ainsi fait l'objet d'une nouvelle évaluation qui entrera prochainement en vigueur.

Autonomisation de l'Office des véhicules

Dans un contexte marqué par de nombreux changements législatifs et une forte augmentation du volume des affaires, le Gouvernement a souhaité conférer un nouveau statut à l'Office des véhicules. Le projet visant à autonomiser cet office a pour objectif de renforcer sa capacité d'adaptation à la demande des clients, en maintenant un lien avec l'Etat. Le Parlement a adopté la loi en 2015, loi qui fait l'objet d'un référendum.

Nouvelle autorité dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte

Le 1^{er} janvier 2013 est entré en vigueur le nouveau droit fédéral relatif à la protection de l'enfant et de l'adulte. Dans cette optique, la législation cantonale a été adaptée et la loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte adoptée. Cette loi institue une nouvelle autorité administrative, dénommée Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, rattachée au Département de la justice, et appelée à statuer en application de ce nouveau droit.

Loi sur la Police cantonale et réforme de la Police cantonale

Le Parlement a adopté en 2015 une nouvelle loi sur la Police cantonale. Cette loi apporte des modifications fondamentales quant à l'organisation et aux missions de la Police cantonale. Les prestations y sont définies clairement, adaptées aux effectifs et gérables par objectifs. Une réorganisation de la Police cantonale a lieu sur cette base (projet Police2015). La nouvelle loi permettra aussi d'intensifier la collaboration entre la Police cantonale et les polices communales de Delémont et de Porrentruy, auxquelles de nouvelles compétences en matière de police judiciaire sont attribuées. Le projet de police de l'Arc jurassien avec le canton de Neuchâtel a permis de développer et d'étudier les synergies possibles. En revanche, l'objectif de réunir les deux corps de police sous un commandement unique n'est plus d'actualité.

Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel

Une convention passée avec le canton de Neuchâtel, entrée en vigueur en 2013, a permis de procéder à une modernisation et à une unification du droit en matière de protection des données et de transparence. Les deux cantons se sont dotés de deux autorités communes, à savoir un préposé et une commission de la protection des données et de la transparence, le premier sis aux Breuleux et la seconde à La Chaux-de-Fonds, dans l'optique notamment de disposer de compétences et de moyens accrus dans ces domaines dont l'importance est croissante, tant au regard des administrés que des administrations publiques.

Rénovation de la prison de Porrentruy – réouverture de la prison de Delémont

Ne disposant que d'infrastructures limitées en matière de détention pénale, le canton du Jura a procédé à deux investissements. Le premier a consisté en des travaux réalisés en plusieurs phases, durant la législature, afin d'améliorer la sécurité, les conditions de vie des détenus et les conditions de travail des agents de détention au sein de la prison de Porrentruy. Le second a porté sur la réouverture de la prison de Delémont, rendue nécessaire au vu de l'engorgement général des établissements de détention en Suisse et des difficultés des autorités pénales à placer des détenus. Ces investissements ont été consentis afin de répondre aux besoins à

court terme, dans l'optique toutefois de doter, à moyen terme, le canton du Jura d'un nouvel établissement pénitentiaire.

Cyberadministration

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Gouvernement a tablé avec succès sur les avantages de la dématérialisation en termes de réseaux, poursuivant ainsi les efforts de modernisation de l'Etat. La virtualisation de l'ensemble des postes de travail de l'administration sur la base d'un socle technologique progressivement élaboré ces dernières années est, à une si large échelle, unique parmi les administrations publiques. Elle offre un niveau optimal d'efficacité, de sécurité et d'économie d'énergie. Les stratégies d'ouverture de services en faveur des entités parapubliques et de création de centres de compétences et de mutualisation des moyens ont également été poursuivies. L'attribution au canton du Jura, par les autres cantons romands, du Système intégré de gestion des analyses de laboratoires (SIGARE) ou encore la décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de justice et police de lui confier l'hébergement des serveurs informatiques destinés à la surveillance des détenus munis de bracelets électroniques illustrent la réussite de cette stratégie. Par ailleurs, le développement d'un guichet virtuel sécurisé offre désormais la possibilité aux citoyens, aux communes et aux entreprises d'effectuer quelques trente-cinq transactions sur l'Internet à tout moment de la journée. Le recours au partenariat public-privé a permis au canton du Jura d'asseoir son rôle de pionnier, reconnu sur le plan suisse, en plusieurs domaines des TIC. Enfin, le schéma directeur des systèmes d'information adopté par le Gouvernement en 2015 élargit le cadre des partenariats aux grands opérateurs suisses et permettra au canton du Jura d'élaborer des outils pragmatiques, sûrs et économiques.

Loi sur la géoinformation

La loi sur la géoinformation acceptée par le Parlement en 2015 est une étape forte dans l'offre en ligne de prestations de l'Etat. Elle constitue la base de l'infrastructure cantonale de données géographiques, avec pour objectif de fournir à la population un accès aisé à des géodonnées.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière a été initié en 2012. Réalisé sur 75% du territoire cantonal et publié sur un géoportail, il répertorie les restrictions décidées par les autorités et affectant la propriété. Ce cadastre complète ainsi le registre foncier qui répertorie les restrictions de droit privé, telles que les servitudes. Il est désormais possible d'obtenir gratuitement et en ligne un extrait de ce nouveau cadastre. Cette prestation est particulièrement utile pour les propriétaires, les acquéreurs de biens et leurs mandataires pour tout projet de construction.

Gestion des débiteurs du Service des contributions

En 2014 a été lancé un vaste projet de changement et de modernisation de l'application de facturation et de gestion des débiteurs du Service des contributions dont les programmes fonctionnent encore sur une plateforme acquise lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura. Les programmes de taxation et de facturation des personnes morales devront également être modifiés. Le canton du Jura a acquis l'application du canton de Fribourg qui sera adaptée à ses besoins spécifiques. La mise en production est prévue en 2017 ou 2018.

Loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura adoptée en 2013 comprend deux mesures principales. D'une part, le passage d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations et, d'autre part, la recapitalisation de la caisse par les employeurs affiliés à hauteur de 74 millions de francs. Le but est d'atteindre un degré de couverture de 80% d'ici à 2052, alors qu'il n'était que de 61,4% en 2012.

Conclusion

De manière générale, le Gouvernement constate que le canton du Jura a, au cours de la législature, amélioré son positionnement et sa visibilité. L'achèvement d'infrastructures de transport importantes favorise l'accessibilité du canton et contribue à son ouverture sur les régions voisines. Les moyens peuvent désormais être affectés à des infrastructures stratégiques qui augmenteront la centralité du canton. Le développement des réseaux institutionnels ou informels a porté ses fruits et mérite d'être intensifié.

Même si la Question jurassienne n'a pas connu l'issue souhaitée, le Gouvernement espère que les votations populaires à venir permettront au canton du Jura d'accueillir de nouvelles communes en son sein. Au terme de ce processus, la Question jurassienne sera politiquement réglée.

Dans plusieurs domaines, le Gouvernement constate une évolution positive des chiffres concernant le canton du Jura. Celle-ci est toutefois relativisée par une amélioration plus importante des autres cantons. Deux exemples l'illustrent particulièrement. En termes démographiques, la population jurassienne a augmenté d'environ 3%, alors que cette croissance a atteint le double en Suisse. Dans le domaine de la péréquation financière fédérale, l'indice de ressources du canton du Jura a augmenté, mais sa progression a été comparativement plus faible, de sorte que le Jura occupera en 2016 le dernier rang des cantons. Le Gouvernement en conclut que les progrès accomplis, s'ils dénotent une amélioration dans l'absolu, ne sont pas suffisants en comparaison intercantonale. Ce constat et surtout ses causes nécessiteront une analyse attentive des autorités lors de la prochaine législature.

Dans ce contexte, certains défis posés au canton du Jura dans le programme de législature n'ont pas été pleinement relevés. Il convient de noter en particulier que le taux de chômage dans le canton du Jura n'a pas été ramené au niveau de la moyenne suisse et que la charge fiscale reste l'une des plus lourdes.

Les efforts accomplis pour accueillir de nouveaux habitants se sont concrétisés favorablement dans l'agglomération de Delémont principalement mais nécessitent d'être poursuivis pour se rapprocher de l'accroissement démographique moyen du pays. Le vieillissement annoncé de la population conjugué au départ des jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emplois correspondant à leur profil ne manqueront pas de mobiliser à nouveau les attentions ces prochaines années. Le défi démographique restera à l'avenir une priorité majeure des autorités.

En matière économique, la bonne santé de l'industrie en général, des firmes horlogères en particulier, doit être mise en évidence. La croissance remarquable de ce secteur a conduit à la création de nombreux emplois et à une augmentation des recettes fiscales. Cette évolution masque cependant les difficultés à développer d'autres filières économiques dans la région. La dépendance du canton du Jura à l'industrie traditionnelle comporte des risques. Ceux-ci sont accentués, par exemple, par l'apparition de la montre connectée dont les conséquences pour l'horlogerie suisse et jurassienne sont encore incertaines. Cette évolution pourrait marquer l'histoire de la branche et bouleverser ses structures. La poursuite d'une politique volontariste visant à diversifier le tissu économique devrait caractériser la législature qui s'annonce. Elle devrait permettre de remédier à la problématique de l'exode des jeunes diplômés, un objectif prioritaire de l'action politique jurassienne.

Une modernisation des structures publiques et parapubliques a été engagée lors de la présente législature, notamment dans les domaines des fusions de communes et de la concentration des unités administratives de l'Etat, ainsi que dans le domaine hospitalier. Des jalons ont été posés dans d'autres domaines. La poursuite de cette modernisation pourra guider la prochaine législature.

Le Gouvernement a mené au cours de la législature des projets d'importance pour le développement du canton. L'exemple du campus Strate J est illustratif à plus d'un titre : dédié à la formation, situé au croisement des voies de communication, porté par un financement idoine, impliquant de nombreux acteurs jurassiens et suisses, il démontre que l'avenir du canton du Jura passe par la réalisation d'infrastructures d'importance suprarégionale aptes à le faire rayonner hors de ses frontières et à conforter sa centralité.